

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiés dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT



Travaux de désamiantage et curage de bâtiments existants dans le cadre du projet de rénovation et extension du commerce

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Les Brulais, Type de numéro national d'identification : Siret, N° National d'identification : 213500465 00017, Ville : Les Brulais, Code postal : 35330.
Groupeurment de commandes : non.
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Jean-Louis Mehat.
Adresse mail du contact : mairie@lesbrulais.fr
N° de téléphone du contact : 02 99 34 90 58.
Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Condition de participation :
Appétude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : voir règlement de consultation.
Capacité économique et financière - conditions/moyens de preuve : voir règlement de consultation.
Capacités techniques et professionnelles - conditions/moyens de preuve : voir règlement de consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 14 mars 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : travaux de désamiantage et curage de bâtiments existants dans le cadre du projet de rénovation et extension du commerce.
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : Les Brulais.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché (si marché allotté, préciser pour chaque lot dans la description) : non.
Section 5 : lots :
Marché allotté : non.
Section 6 : informations complémentaires :
Visite obligatoire : oui.
Si oui, précisez les détails sur la visite : voir règlement de consultation.

Marchés publics

Procédure adaptée



Ordonnancement, pilotage et coordination pour l'opération de démolition, réhabilitation et résidentialisation de 376 logements, secteur Alsace Poitou à Saint-Malo (référence : 25-13-DDP)

PROCÉDURE FORMALISÉE

Nom et adresse de l'organisme : Émeraude Habitation, Office Public de l'Habitat de Saint-Malo Agglomération.
Adresse : 12, avenue Jean-Jaurès, BP n° 63, 35406 Saint-Malo cedex.
Type de marché : services.
Objet principal : marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination pour l'opération de démolition, réhabilitation et résidentialisation de 376 logements, secteur Alsace Poitou à Saint-Malo (référence : 25-13-DDP).
Prestation divisée en lots : non.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction : des critères énoncés avec leur pondération dans le règlement de consultation.
Documents à fournir pour la candidature : voir règlement d'appel à candidatures.
Date limite de réception des offres : le 24 mars 2025 avant 12 h 00.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 février 2025.
Adresse à laquelle peuvent être consultés les documents de la consultation : www.emeraude-habitation.fr rubrique marchés publics.
Modalités de retrait des documents de la consultation : par téléchargement gratuit sur : www.emeraude-habitation.fr rubrique marchés publics.

SIERG

Mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux de réseau d'eau potable pour la période 2025 à 2029

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : SIERG.
Type de Numéro national d'identification : Siret.
N° National d'identification : 253 500 417 00014.
Code postal : 35730.
Ville : Pleurtuit.
Groupeurment de commandes : non.
Section 2 : communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.org>
Identifiant interne de la consultation : 01SIERGMAPA2025
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Contact : Camille Gilet.
Email : c.gilet@cote-emeraude.fr
Tél. 02 57 11 01 12.
Section 3 : procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Condition de participation :
Appétude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : voir document unique.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 14 avril 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : identification du marché
Intitulé du marché : mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux de réseau d'eau potable pour la période 2025 à 2029.
CPV - Objet principal : 71300000.
Type de marché : services.
Lieu principal d'exécution du marché : territoire du SIERG.
Durée du marché (en mois) : 48.
Valeur estimée hors taxes du besoin : 168 000 euros.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Marché allotté : non.
Mots descripteurs : réseau eau potable.

Commune de Thorigné-Fouillard

Entretien des espaces verts de la commune

PROCÉDURE ADAPTÉE

Date limite de réponse : 14 mars 2025 à 14 h 00.
Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : mairie de Thorigné-Fouillard, esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 21350334500182.
Ville : Thorigné-Fouillard.
Code postal : 35235.
Groupeurment d'acheteurs : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : <https://marches.megalix.bzh/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=200010&orgAcronym=c7q>
Identifiant interne de la consultation : 2025-14.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Catherine Moisan.
Adresse mail du contact : marches@thorignefouillard.fr
N° téléphone du contact : +33 2 99 04 54 54.
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée > 90k euros HT.
Condition de participations :
Appétude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacité économique et financière - conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacités techniques et professionnelles - conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limites de réception des plis : 14 mars 2025 à 14 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Critères d'attribution :
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : entretien des espaces verts de la commune de Thorigné-Fouillard.
Code CPV Principal : 77310000.
Type de marché : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.
Description succincte du marché : entretien des espaces verts de la commune de Thorigné-Fouillard.
Lieu principal d'exécution du marché : 35.
Durée du marché (en mois) : 48 mois.
Valeur estimée du besoin (en euros) : 200 000 euros.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots :
Marché allotté : non.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : oui.
Autres informations complémentaires : visite prévue le 4 mars 2025 à 14 h 00, au Centre Technique Municipal, 16, rue Louis-Blériot à Thorigné-Fouillard.

Santé

Rien ne doit être demandé pendant le congé de maternité

Un patron ne doit rien demander à une salariée en congé de maternité, a indiqué la Cour de cassation.
Une secrétaire de direction, absente pour congé de maternité puis parental, se plaignait d'avoir été sollicitée. Le patron répliquait qu'il s'agissait d'aider sa remplaçante.
Les prud'hommes et la cour d'appel avaient rejeté les réclamations de la salariée, mais la Cour de cassation a tranché que le manquement à l'obligation de suspendre toute prestation de travail justifie une indemnisation.
(Cass. Soc. 4.9.2024, M 22-16.129).

Autres marchés

Établissement Public National du Mont Saint-Michel

Parcours-spectacle des soirs d'été 2025

Mise à disposition d'emprises foncières

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt : depuis 1989, le CMN propose en période estivale un parcours spécifique de découverte de l'abbaye du Mont Saint-Michel, accessible en soirée en dehors des horaires habituels d'ouverture au public. Les scénaristes qui se sont succédé depuis 35 ans ont su révéler la qualité exceptionnelle de l'architecture du Monument, éveiller l'imaginaire des visiteurs privilégiant la fin de journée et la soirée, dans le respect du caractère sacré des lieux. Afin de renouveler le caractère exclusif de cette expérience de visite et de favoriser l'immersion des visiteurs dès leur arrivée, le Centre des Monuments Nationaux (CMN), l'Établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM) et la commune du Mont Saint-Michel souhaitent que le parcours se déploie désormais depuis les parcs de stationnement publics jusqu'à la fin du parcours de visite de l'abbaye, en passant par les ouvrages d'accès au village fortifié. Les candidats sont invités à titre principal, à manifester leur intérêt pour l'exploitation d'espaces publics en vue de la conception, la production et l'exploitation d'une manifestation culturelle à destination d'un public varié et populaire, à la fois français et étranger. L'objectif consiste à valoriser et à animer le site en soirée et à promouvoir le patrimoine culturel et artistique.
L'activité prend ainsi la forme d'un parcours-promenade participant à la valorisation du lieu et à sa découverte depuis l'entrée des parkings jusqu'au sortir de l'abbaye.
Les candidats souhaitent manifester leur intérêt pour occuper l'espace décrit peuvent retrouver l'ensemble des informations relatives à cette consultation à l'adresse suivante : <https://montsaaintmichel.gouv.fr/rubrique/marchés-publics>.
Les dossiers de candidature devront être envoyés à l'adresse suivante : etablissement.public@montsaaintmichel.gouv.fr avant le 28 mars 2025, à 12 h 00. L'EPMSM est chargé de l'instruction des candidatures du présent appel à manifestation d'intérêt.
Contact : EPMSM, Direction culture, communication et partenariats.
Courriel électronique : etablissement.public@montsaaintmichel.gouv.fr
Téléphone 02 33 89 01 01.

Avis administratifs

Délivrance du permis d'aménager n° 35266 24 M0001 portant sur la création d'un lotissement situé sur le secteur Cottereuil à Saint-Erblon

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En application des dispositions de l'article L.123-9 du Code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée pour la demande de permis d'aménager du secteur Cottereuil sur la commune de Saint-Erblon, portée par la société Groupe Launay, domiciliée 19, boulevard de Beaumont, 35000 Rennes.
Ce projet, devant permettre sur un total de 5,9 ha (dont environ 5,1 ha urbanisables) la réalisation d'environ 181 logements présentant des formes urbaines diverses (collectifs et individuels), est soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas du préfet de la Région Bretagne via un arrêté préfectoral en date du 24 janvier 2023.
L'autorité compétente pour statuer sur cette demande d'autorisation d'urbanisme et ouvrir et organiser la procédure de participation du public par voie électronique est le Maire de Saint-Erblon. Les coordonnées de l'autorité compétente sont : mairie de Saint-Erblon, 1, place des Droits-de-l'Homme, 35230 Saint-Erblon. Le dossier de participation du public mis en ligne comprendra :
- une note explicative mentionnant les textes qui régissent la participation du public par voie électronique et la manière dont celle-ci s'insère dans la procédure administrative relative au projet.
- l'arrêté du maire de Saint-Erblon prescrivant la procédure de participation du public par voie électronique,
- la demande de permis d'aménager n° 35266 24 M0001 relative au secteur Cottereuil, incluant son étude d'impact et son résumé non technique,
- l'arrêté préfectoral soumettant le projet à évaluation environnementale en date du 24 janvier 2023,
- l'avis tacite de la MRAe en date du 29 janvier 2025.
La participation du public par voie électronique aura lieu du 17 mars 2025 à 10 h 00 au 18 avril 2025 à 19 h 00, soit pendant 33 jours consécutifs.
Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation par voie électronique sur la plateforme <https://www.registre-dematerialise.fr/6013> où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé.
Les documents sur support papier pourront être consultés sur demande à la mairie de Saint-Erblon, 1, place des Droits-de-l'Homme, 35230 Saint-Erblon aux heures d'ouverture au public (hors vacances scolaires : le lundi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le mardi et le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00, le jeudi de 14 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00/vacances scolaires : de 9 h 00 à 12 h 00 du lundi au vendredi et de 10 h 00 à 12 h 00 le samedi).
Des informations complémentaires sur le projet soumis à participation du public pourront être obtenues auprès du Groupe Launay, mtailandier@groupe-launay.com 02 99 35 03 30.
Le public pourra adresser ou formuler ses observations par voie électronique sur le registre électronique à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6013> ou sur le registre papier mis à disposition en mairie.
Les observations et propositions reçues après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.
À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de permis d'aménager n° 35266 24 M0001 éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, pourra être autorisé ou ne pas l'être par la commune de Saint-Erblon, autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'aménager.
À partir de la publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront rendus publics sur le site <https://www.saint-erblon.fr/>
Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la commune de Saint-Erblon, publiées dans 2 journaux de presse locale et affichés en mairie et sur le site du projet 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Désaffectation des parcelles AB 36 et AB 37 de la commune de Saint-Armel

AVIS

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de désaffectation des parcelles communales AB 36 et AB 37, du lundi 10 mars au mardi 25 mars 2025 inclus. Les parcelles AB 36 et AB 37, qui relèvent du domaine privé de la commune, sont aujourd'hui à usage de cheminement piéton et assurent deux liaisons piétonnes entre la rue de Rennes et l'allée Cyrano de Bergerac, pour la parcelle AB 36, et entre l'allée Cyrano de Bergerac et le chemin de la Gare pour la parcelle AB 37. Ces parcelles doivent faire l'objet d'une désaffectation de l'usage public en vues de futures mutations foncières nécessaires à cet aménagement de secteur. Les circulations piétonnes seront rétablies dans le cadre du futur aménagement du secteur.
Le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilletés non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés à la mairie de Saint-Armel pendant la durée de l'enquête, du lundi 10 mars au mardi 25 mars 2025 inclus, et consultables aux heures d'ouverture habituelles de la mairie.
La commissaire enquêtrice tiendra ses permanences, salle du conseil municipal, les :
- lundi 10 mars 2025 de 8 h 30 à 11 h 30,
- mardi 25 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.

Régime matrimonial

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Philippe Degano, notaire au sein de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée "Office Notarial Vauban Saint-Malo, titulaire d'un office notarial à Saint-Malo, 15, boulevard de la Tour d'Auvergne, le 11 février 2025, a été reçu le changement de régime matrimonial, contenant adoption du régime de la communauté universelle avec apport immobilier, entre M. Pierre-Gustave Nicco, retraité, et Mme Annick Alemany, retraitée, demeurant ensemble à Saint-Malo (35400), 88, chaussée du Sillon. Monsieur est né à Rennes (35000), le 23 septembre 1939, Madame est née à Saint-Malo (35400), le 8 mai 1942. Mariés à la mairie de Saint-Malo (35400), le 23 juillet 1960 initialement sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Me Jean Deboise, notaire à Saint-Malo (35400), le 20 juillet 1960. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me Philippe Degano, notaire à Saint-Malo.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Vie des sociétés

SAS MOINOUX FORMATIONS

En liquidation au capital de 2 000 euros
Siège social : 8, rue de Saint-Lunaire
35800 SAINT-BRIAC-SUR-MER
RCS Saint-Malo 912 397 809

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée d'associés du 21 février 2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. Michel Gavarry, demeurant 8, rue de Saint-Lunaire, 35800 Saint-Briac-sur-Mer, de son mandat, lui a donné quittance de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 21 février 2025. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce Saint-Malo.

Michel GAVARRY.

LES BOUTIQUES DU MARIAGE

SARL au capital de 2 000 euros
Siège : 14, rue Chateaubriand
35300 FOUGÈRES
978 080 232 RCS Rennes

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération du 6 décembre 2024, l'AGE a décidé :
- de remplacer à compter du 6 décembre 2024 la dénomination sociale "Les Boutiques du Mariage" par "La Boutique du Mariage et de la Beauté" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
- de transférer le siège social du 14, rue Chateaubriand, 35300 Fougères au 8, rue Nationale, 35300 Fougères, à compter du 6 décembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

Pour avis

La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21 février 2025, à Saint-Malo.
Dénomination : 13 Invest.
Forme : société à responsabilité limitée.
Objet : l'exploitation de tout fonds de commerce de restauration sur place, à emporter ou à livrer, cafétéria, sandwicherie, snack, et plus généralement tout type de restauration rapide ; l'activité de traiteur, vente à emporter de plats cuisinés ; la commercialisation et la livraison de tous produits ou denrées alimentaires ; toutes prestations commerciales et de services en lien avec les activités susmentionnées et toutes prestations en matière d'événementiel.
Durée de la société : 99 ans.
Capital social fixe : 30 000 euros.
Siège social : 43, rue de la Croix-Desilles, 35400 Saint-Malo.
La société sera immatriculée au RCS de Saint-Malo.
Gérants : M. Stéphane Ledaguenel et Mme Élise Ledaguenel, demeurant ensemble 6, rue Eugène-Collin, 35400 Saint-Malo.

Pour avis.

Le Président.

Adjudications immobilières



Me Benjamin BUSQUET
Représentant la SCP AVOCATS LIBERTÉ
Avocat au barreau de Rennes
Demeurant 32, rue de Redon - 35000 RENNES

Et encore
Me Quentin PELLETIER SELARL ASKE 3
Avocat au barreau de Nantes
1, rue Alphonse-Gautté - BP 72111 - 44021 NANTES cedex
Tél. 02 51 82 06 06 - Mail : hello@aske-avocats.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur
Au tribunal judiciaire de Rennes (35000), 7, rue Pierre-Abélard.
DEUX LOGEMENTS
Commune de **BETTON** (Ille-et-Vilaine) 35830 - 13 et 15, place du Vieux Marché
Mise à prix : 99 000 euros (frais outre)
Le jeudi 3 avril 2025 à 10 h 00

Un immeuble à usage d'habitation composé de deux logements.
Une visite sur place est prévue le mardi 18 mars 2025 de 10 h 00 à 12 h 00.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Rennes (44) ou au cabinet des avocats susvisés.



Me Benjamin BUSQUET
Représentant la SCP AVOCATS LIBERTÉ
Avocat au barreau de Rennes
Demeurant 32, rue de Redon - 35000 RENNES

Et encore
Me Quentin PELLETIER SELARL ASKE 3
Avocat au barreau de Nantes
1, rue Alphonse Gautté - BP 72111 - 44021 NANTES cedex
Tél. 02 51 82 06 06 - Mail : hello@aske-avocats.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur
Au tribunal judiciaire de Rennes (35000), 7, rue Pierre-Abélard.
DEUX LOGEMENTS
Commune de **CHÂTEAUGIRON** (Ille-et-Vilaine) 35410
7 et 7 bis rue au Prévoit
Mise à prix de : 94 000 euros (frais outre)
Le jeudi 3 avril 2025 à 10 h 00

Un immeuble à usage d'habitation composé de deux logements.
Une visite sur place est prévue le mardi 18 mars 2025 de 14 h 00 à 16 h 00.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Rennes (44) ou au Cabinet des avocats susvisés.
L25U04580.



La centrale des marchés

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure expérience pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics

lacentraledesmarchés.com



SOCIÉTÉ OUEST-FRANCE,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil - 35000 RENNES.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottureau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré,
Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,
Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,
Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio,
Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 448 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additi-media.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118

courrierdelouest.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **02 56 26 20 01**
(prix d'un appel local, numéro non surtaxé)

Tarifs disponibles sur [courrierdelouest.fr/obseques](#)

En partenariat avec **dansnoscoeurs.fr**

Les avis d'obsèques du jour *

dans le Maine-et-Loire

Angers
M. Michel LAILLER
Mme Marie-Anne SOUCHET
Beaupréau-en-Mauges
Mme Jeanne GABORIT
Cholet
Mme Jeannine THIMOLEON
Durtal
Mme Claudette HIRON
La Séguinière
Mme Chantal RIGUEIRO
Les Garennes-sur-Loire
M. Gaël LUSSON
Mazé-Milon
M. Michel HOUDMOND

Montrevault-sur-Èvre
Mme Michelle BORDAGE
Noyant-Villages
M. Christian ŚWIATKIEWIEZ
Saint-Léger-de-Linières
Mme Christine SÉJOURNÉ
Segré-en-Anjou Bleu
M. Germain NIZON
Sèvremoine
Mme Simone BENESTREAU
Tréméntines
Mme Odette PET
Val-du-Layon
Mme Luce PETITEAU
Vernoi-le-Fourrier
M. Gaston GIRARD

dans les autres départements

Mouilleron-le-Captif
Mme Micheline GÉRARD

(*) ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal

Les cérémonies célébrées aujourd’hui *

dans le Maine-et-Loire

• Angers
10 h 00 : Mme Yvette VIAU, en l’abbatiale Saint-Serge. Pompes Funebres Guez
14 h 30 : Mme Hélène RABOUAN, en la chapelle des Petites Sœurs des Pauvres. Pompes Funebres De La Misericorde
15 h 00 : M. Michel GUÉGAN, en l’église Sainte Thérèse. PFG Angers / Gaston Birge

• Beaupréau-en-Mauges
15 h 00 : M. Robert CHIRON, en l’église de Gesté. Grenouilleau Freres

• Bellevigne-en-Layon
10 h 00 : Mme Brigitte RENOÜ, en l’église Saint-Pierre de Thouarcé. PFG - Pompes Funebres Chevet Maurice

• Brissac-Loire-Aubance
10 h 00 : Mme Christiane BERTON, au crématorium. Pompes Funebres Settímio Tombini

• Candé
15 h 00 : Mme Jeanne DELAUNAY, en l’église Saint-Denis. Anjou Bleu Funeraire Sdac

• Cholet
10 h 00 : Mme Marie-Claude ROBINEAU, en l’église du Sacré-Coeur. Grenouilleau Freres Services Funéraires
11 h 30 : Mme Martine DUBILLOT, au crématorium. PFG Cholet

• Doué-en-Anjou
10 h 00 : M. Joël MARTIN, en l’église Saint-Pierre de Doué-la-Fontaine. Pompes Funebres Bidet
15 h 00 : M. Francis BOHIC, en l’église Saint-Pierre de Doué-la-Fontaine. Pompes Funebres Bidet

• Durtal
10 h 00 : Mme Eliane GASNIER, en l’église Notre-Dame. Pompes Funebres Walle

• Le May-sur-Èvre
10 h 30 : Mme Nathalie CLÉMENTEAU, en l’église. Grenouilleau Freres

• Les Hauts-d’Anjou
15 h 00 : M. Louis LOISON, en l’église de Brissarthe. Pompes Funebres Beaumont.

• Loire-Authion
10 h 30 : Mme Monique CELLIER, en l’église d’Andard. Services Funéraires Cîteau

• Lys-Haut-Layon
15 h 00 : M. René COQUELIN, en l’église Saint-Nicolas de Vihiers. Pompes Funebres Blouin Jego
15 h 00 : M. Gérard GRELLET, en l’église de Tigné. Pompes Funebres Bidet

• Maulévrier
10 h 30 : Mme Jeannine COUTANT, en l’église.

• Montreuil-Bellay
10 h 00 : Mme Catherine FOUQUAT, en l’église. Pompes Funebres Roger

• Montreuil-Juigné
10 h 30 : Mme Monique PÉROT, au crématorium. Roc Eclerc Angers.
9 h 30 : Mme Madeleine GATEAU, au crématorium. PFG - Pompes Funebres Chevet Tombini

• Montrevault-sur-Èvre
10 h 00 : Mme Jeannine SAUTEJEAU, en l’église de Saint-Pierre-Montlimart. Pompes Funebres Arnaud
15 h 00 : M. Roger BOUYER, en l’église de Saint-Pierre-Montlimart. Pompes Funebres Arnaud

• Noyant-Villages
15 h 00 : Mme Irène MORIN, en l’église. Pompes Funebres Capton

• Ombrée-d’Anjou
14 h 30 : Mme Marie-Josèphe BOTREAU, en l’église paroissiale Saint-Aubin de Pouancé. Anjou Bleu Funerair Amab

• Orée d’Anjou
14 h 30 : M. René TUFFREAU, en l’église de Saint-Laurent-des- Autels. Pompes Funebres Des Mauges.

• Saint-Philbert-du-Peuple
10 h 30 : M. Bernard MESPOULEDE, en l’église. N.r. Communication

• Segré-en-Anjou Bleu
14 h 30 : Mme Paulette COCHET, en l’église du Bourg-d'Irê. PFG Segre En Anjou Bleu

• Verrières-en-Anjou
10 h 00 : Mme Paulette CIRET, en l’église de Saint-Sylvain-d’Anjou. Pompes Funebres Beaumont

(*) ayant fait l'objet d'un avis dans le journal

AVIS DE DÉCÈS

MONTREVault-SUR-ÈVRE (LE FUILET LE PUISET-DORÉ), CHOLET
Jean, son époux:
Joël et Marie-Hélène Tessier, Marie-Christine et Alain Chaigneau, ses enfants;
ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants, sa sœur, Liliane, ainsi que toute la famille ont le regret de vous faire part du décès de
Michelle BORDAGE née PERRON veuve de Joseph TESSIER
survenu à l'aube de ses 96 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 28 février 2025, à 14 h 30, en l'église du Fuilet. Notre maman repose au funérarium du Fuilet. Visites de 14 h à 19 h.
Pas de plaques, fleurs naturelles blanches seulement.
La famille remercie l'ensemble du personnel de l'EHPAD du Fuilet pour son accompagnement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PF des Mauges, Montrevault-sur-Evre, 02 41 75 01 27

VERNOIL-LE-FOURRIER, SAUMUR
Rolande (†) Girard, née Aubert, son épouse;
Nelly et Pierrot (†) Foucher, Yoan et Issaree Girard, Barbara et François Baste, ses enfants;
Alban et Katell, Amandine et Vincent, Thibault, Tiphaine, Manon et Lucas, Clotilde-Chada, ses petits-enfants; Andrea, Margot, Inès, Rafael, ses arrière-petits-enfants; ses neveux et nièces, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur Gaston GIRARD
survenu le dimanche 23 février 2025, à l'aube de ses 94 ans. Un dernier au revoir lui sera rendu samedi 1^{er} mars, à 15 heures, à la salle Jules Ferry de Vernoi-le-Fourrier.
Gaston repose à la chambre mortuaire de l'hôpital de Saumur.
Ni fleurs, ni couronnes, ni plaques.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PF Funéo Obsèques, Saumur, 02 41 50 49 50

DURTAL, SABLÉ-SUR-SARTHE TIERCÉ, ANGERS
Ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ses sœurs, son frère et l'ensemble de la famille ont la douleur de vous faire part du décès de
Madame Claudette HIRON née BARBIER
survenu à l'aube de ses 93 ans. La cérémonie civile aura lieu lundi 3 mars 2025, à 15 heures, au cimetière de Durtal. Claudette repose au funérarium des Ets Walle de Durtal.
La famille remercie le personnel de l'EHPAD de Durtal pour sa gentillesse.
Fleurs naturelles seulement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PF Walle, Durtal, 02 41 76 10 08

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES (JALLAIS)
Famille Gaborit-Bidet. Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de notre tante
Jeanne GABORIT
survenu à l'aube de ses 93 ans. Un dernier hommage lui sera rendu vendredi 28 février, à 10 h 30, en l'église de Jallais, suivi de l'inhumation au cimetière. Visites possibles à la chambre mortuaire de la maison de retraite de Jallais de 15 h à 18 h 30. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PF A Vos Côtés, Beaupréau-en-Mauges, 06 04 41 14 75

CHACÉ
Arlette, son épouse; Catherine et Charly, Patrice et Ghislaine, Eric et Christine, Laurent et Cécile, ses enfants et leurs conjoints; ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur André GARNAUD
survenu à l'âge de 91 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 28 février 2025, à 15 heures, en l'église de Saint-Cyr-en-Bourg, suivie de l'inhumation au cimetière de Chacé. André repose à la chambre funéraire Roger de Brézé à partir de jeudi.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Pas de plaques, fleurs naturelles seulement.
PF Roger, Brézé, 02 41 51 60 98

MAZÉ-MILON (MAZÉ), ANGERS COUTANCES, FROMENTIÈRES
Corinne, Nathalie, Marie, ses filles et leurs conjoints; ses petits-enfants, sa sœur, sa cousine, vous font part du décès de
Monsieur Michel HOUDMOND
survenu à la veille de ses 73 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 3 mars 2025, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Mazé de Mazé-Milon.
Michel repose à la chambre funéraire des PF Guez, 12 rue Chevreuil à Mazé.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Centre funéraire J Guez, Mazé, 02 41 80 60 78

ANGERS, ST-LAMBERT-LA-POThERIE ÉCOUFLANT, GENNES-VAL-DE-LOIRE
Laurent et Sylvie, Isabelle et Raphaël, Nathalie et Stéphane, ses enfants; Chloé, Pierre, Léna, Théo, Marius, Cerise, ses petits-enfants et ses 5 arrière-petits-enfants, ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur Michel LAILLER
survenu le lundi 24 février 2025, à l'âge de 91 ans. Un dernier hommage lui sera rendu mardi 4 mars 2025, à 10 h 30, au crématorium de Montreuil-Juigné.
Michel repose au funérarium Les Cyprès, 24 chemin de la Beurrière à Avrillé.
La famille remercie le service des urgences du CHU d'Angers. Fleurs naturelles uniquement. Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PFG - PF Chevet Tombini, Angers, 02 41 48 09 15

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES (JALLAIS)

Famille Gaborit-Bidet. Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de notre tante

Jeanne GABORIT

survenu à l'aube de ses 93 ans. Un dernier hommage lui sera rendu vendredi 28 février, à 10 h 30, en l'église de Jallais, suivi de l'inhumation au cimetière. Visites possibles à la chambre mortuaire de la maison de retraite de Jallais de 15 h à 18 h 30. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF A Vos Côtés, Beaupréau-en-Mauges, 06 04 41 14 75

CHACÉ

Arlette, son épouse; Catherine et Charly, Patrice et Ghislaine, Eric et Christine, Laurent et Cécile, ses enfants et leurs conjoints; ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur André GARNAUD

survenu à l'âge de 91 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 28 février 2025, à 15 heures, en l'église de Saint-Cyr-en-Bourg, suivie de l'inhumation au cimetière de Chacé. André repose à la chambre funéraire Roger de Brézé à partir de jeudi.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Pas de plaques, fleurs naturelles seulement.

PF Roger, Brézé, 02 41 51 60 98

MOUILLERON-LE-CAPTIF, SAUMUR SAINT-BENOÎT

Louis Gérard, son époux; Béatrice Gérard, Annick et Xavier Guilloteau, ses filles et son gendre; Sylvain et Laura, son petit-fils et sa compagne; Éloïse, sa petite-fille; Arthur, son arrière-petit-fils, ainsi que toute la famille vous font part du décès de

Madame Micheline GÉRARD née CATHELINEAU

survenu à l'âge de 91 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 3 mars 2025, à 10 heures, en l'église de Saint-Benoît, dans la Vienne. Une urne sera mise à votre disposition afin de recueillir vos dons au profit de l'association Atout Cœur 85. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Roc Eclerc, Poitiers, 05 49 55 13 12

En ce moment

2 mois offerts

pour toute adhésion à un contrat obsèques*

Lys-Haut-Layon

6 rue Vallée - Vihers

02 41 70 81 96

*2 premières cotisations mensuelles offertes pour toute adhésion signée entre le 24 février et le 31 mars 2025 à un contrat de prévoyance en Prime Périodique (Hors 1 an) France Obsèques Prévoyance. Voir conditions détaillées en agence.

LES GARENNES-SUR-LOIRE (JUIGNÉ-SUR-LOIRE), LES PONTS-DE-CÉ

Laurent et Dominique, ses parents; Romane et Guillermo, sa sœur, ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

Gaël LUSSON

survenu le lundi 24 février 2025 à l'âge de 24 ans. Un dernier hommage lui sera rendu samedi 1^{er} mars 2025, à 15 heures, en l'église de Juigné-sur-Loire. Gaël repose au domicile de ses parents à Juigné-sur-Loire. Pas de fleurs mais des dons qui seront versés à une association pour la reforestation.

PFG - PF Chevet-Maurice, Brissac Loire Aubance, 02 41 44 59 14

SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (LE BOURG-D'IRÉ), MONTREUIL-JUIGNÉ PARIS (75), RAMBOUILLET (78) SAINT-BARTHÉLEMY-D'AN-JOU

Ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Germain NIZON

survenu à l'aube de ses 93 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 28 février 2025, à 15 heures, en l'église du Bourg-d'Irê. M. Nizon repose à l'EHPAD Les Aulnes à Vern-d'Anjou. La famille remercie sincèrement le personnel de l'EHPAD Les Aulnes pour sa gentillesse et son dévouement
Fleurs naturelles seulement, pas de plaques; Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Beaumont Barbot Bouleau, Segré-en-Anjou Bleu, 02 41 61 51 56

TRÉMENTINES, SÈVREMOINE (SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE)

Yvette (†) et Jean Durbecé, sa sœur et son beau-frère; Isabelle et Yannick Pineau, Dominique et Claude Gourdon, Jean-Yves et Sonia Durbecé, ses neveux et nièces, ainsi que toute la famille ont le regret de vous faire part du décès de

Madame Odette PET

qui nous a quittés à l'âge de 95 ans. Odette repose à l'EHPAD de Tréméntines. Visites réservées à la famille.
La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 28 février 2025, à 10 heures, en l'église de Tréméntines, suivie d'un dernier au revoir qui lui sera rendu dans l'intimité familiale au crématorium de Cholet. Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Ets Grenouilleau Frères, Tréméntines, 02 41 46 66 27

ANGERS, LONDRES

M. Serge Souchet, son époux; Maryline et Dean Souchet-Filipovich, Franck Souchet, ses enfants; Logan et Anna, ses petits-enfants et leurs conjoints, ainsi que toute la famille, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marie-Anne SOUCHET née ROBINEAU

survenu le mardi 25 février 2025, à l'âge de 91 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 27 février 2025, à 15 heures, en l'église Saint-Serge d'Angers, suivie de la crémation vendredi 28 février 2025, à 11 h 45, au crématorium de Loire-Authion (Corné). Marie-Anne repose à la Maison funéraire, 51 boulevard Gaston Birgé à Angers. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFG Services Funéraires, Angers, 02 41 33 62 22

NOYANT-VILLAGES (NOYANT)

Ses enfants ainsi que toute sa famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Christian ŚWIATKIEWIEZ

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 28 février 2025, à 10 h 30, en l'église de Noyant. Christian repose au funérarium de Noyant. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Capton, Noyant-Villages, 02 41 89 50 36

BEAULIEU-SUR-LAYON POMPES FUNEBRES BIDET

Services Funéraires - Prévoyance Obsèques - Marbrerie
Accès Chambre Funéraire du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
Permanence tél. 24h/24 et 7j/7

02 41 78 62 62
ZA La Promenade
agence.beaulieu@pf-bidet.fr

N° ORIAS 14 000 678

CHEMILLE-EN-ANJOU POMPES FUNEBRES BIDET

Services Funéraires - Prévoyance Obsèques - Marbrerie
Permanence tél. 24h/24 et 7j/7

02 41 78 64 28
Zone Artisanale La Bouchardière - Valanjou
agence.valanjou@pf-bidet.fr

N° ORIAS 14 000 678

DOUE LA FONTAINE POMPES FUNEBRES BIDET

Services Funéraires - Prévoyance Obsèques - Marbrerie
Accès Chambre Funéraire du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h (18h le samedi)
Permanence tél. 24h/24 et 7j/7

02 41 59 29 28
Rue Haute Saint Denis
agence.doue@pf-bidet.fr

N° ORIAS 14 000 678

CHOLET, TRÉMENTINES SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX CHOLET

José, son époux; Aude et Gildas, sa fille et son gendre, ainsi que toute la famille, vous font part du décès de

Madame Chantal RIGUEIRO née MOITREL

survenu à l'âge de 70 ans. Chantal repose à la Maison funéraire des Ets Grenouilleau Frères de La Séguinière, avenue de Nantes. Visites possibles de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h. La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 1^{er} mars 2025, à 10 h 30, en l'église de La Séguinière. La famille remercie toute l'équipe soignante de l'hôpital Saint Martin de Beaupréau pour son dévouement.

Ets Grenouilleau Frères, La Séguinière, 02 41 46 66 27

SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES (SAINT-LÉGER-DES-BOIS)

Lucien, son époux; Stella, Patrice et leur fille, Louise Mallet, Sonia, Véronique et Braham et leurs filles, Clara et Anaïs Adrar, ses sœurs, ses frères, ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Christine SÉJOURNÉ née LAURENT

survenu à l'âge de 74 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 27 février 2025, à 15 heures, en l'église de Saint-Léger-des-Bois, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Jean-de-Linières. Christine repose à la Maison funéraire Daviaud, 9 rue du Grand Moulin, Saint-Georges-sur-Loire de 9 h à 21 h. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Daviaud, St-Georges-sur-Loire, 02 41 72 20 71

LA ROCHE-SUR-YON

Anita et Guy Gendre, sa sœur et son beau-frère; Alexis et Charlène, Rose, ses nièces et son neveu ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Liliane PUBERT

survenu le lundi 24 février 2025, à l'âge de 67 ans. Liliane repose au funérarium Le-marchand, rue Gutenberg à La Roche-sur-Yon. Visites à partir de 14 h. La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 28 février 2025, à 16 heures, en l'église Sacré-Coeur de La Roche-sur-Yon, suivie de la crémation. Fleurs naturelles seulement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Privat-Rodde, La Roche-sur-Yon, 02 51 37 05 08

Le Courrier de l'ouest

Société des Publications du «Courrier de l'Ouest»

Siège social : 4, boulevard Albert-Blanchoin, BP 10728, 49007 ANGERS CEDEX 01.
Société anonyme au capital de 398.736 € constituée le 6 mars 1945 pour une durée de 30 ans, prorogée le 6 mars 2005 pour une durée de 99 ans.
Commission paritaire n° 0525 C 86764 - N° ISSN : 0998-4607
Président du Conseil d'Administration : M. Matthieu FUCHS.
Directeur général : M. Marc DEJEAN.
Directeur de la publication : M. Marc DEJEAN.
Rédacteur en chef : M. Frédéric BARILLÉ.
Président d'honneur : M. Jean-Marie DESGRÉES DU LOU * 2005.
Principal actionnaire : SIPA (Société d'investissements et de participations), contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste (association loi 1901), présidée par David GUIRAUD.
Conseil d'administration : MM. M. FUCHS, F. GAUNAND, M. PRODHOMME, S. SUARD, A. LENOIR, E. MARTEAU, Ph. TOULEMONDE, SIPA représentée par M. L. ECHELARD.

Fondateurs :
E. Amaury * 1977 (président), **A. Blanchoin** * 1968 (directeur général), **P. Fleury** * 1980 (administrateur général)

IMPRESSION : Ouest-France, parc d'activités de Tournebride - 44118 La Chevrolière
ABONNEMENT : retrouvez nos offres sur <https://coj.fr/abo> - Tarif 1 an : 408 €

ACPM

2021

76 737

exemplaires/jour

LE COURRIER DE L'OUEST

Siège social : tél. 02.41.688.688 - Fax 02.41.68.86.24

Service clients :
Tél. 02 41 80 88 80 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Adresse : Service Clients 35051 Rennes Cedex 9

PUBLICITÉ
• **Extra-locale** : 366SAS - 101, Bd Murat 75771 Paris cedex 16
Tél. 01 80 48 93 66 - Site internet : [www.366.fr](#)
• **Publicité régionale et locale** :
Additi, Bd Albert-Blanchoin - 49000 Angers
Tel. 02 19 29 04 27 - Site internet : [additimedia.fr](#)



Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.
Certifié PEFC – PEFC/10-31-3502
Toute reproduction, même partielle, d'un article (texte, graphique, photo...) du Courrier de l'Ouest, faite par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite de la Direction du journal, est strictement interdite.



ETS SETTIMIO TOMBINI
DEPUIS 1947



OUVERTURE
Chambre Funéraire de la Confluence

POMPES FUNEBRES | MARBRERIE | PRÉVOYANCE

41 Route de Brissac - MÛRS-ERIGNÉ
Tél. 02.41.43.43.07
N° orias 7026978 - RCS 303 679 542

Annonceurs, cette rubrique vous intéresse, contactez Precom au 02 99 26 68 59

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l’Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement nises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Commune de Baugé-en-Anjou

Acquisition d'une tondeuse autoportée neuve avec reprise

PROCÉDURE ADAPTÉE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Baugé-en-Anjou, place de l'Europe, Baugé, 49150 Baugé-en-Anjou.
Personne responsable du marché : M. le Maire de la commune de Baugé-en-Anjou.
Type de numéro national d'identification : Siret/n° national d'identification : 200 052 702 00012.
Groupeement de commande : non.
Section 2 : communication :
Moyen d'accès aux documents de consultation : lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics-maineetloire.safetender.com>
Identifiant interne de la consultation : Marché n° 2025/09/ST/F/01.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Section 3 : procédures :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Capacité économique et financière : conditions/moyens de preuve : voir les documents de la consultation.
Capacités techniques et professionnelles : conditions/moyens de preuve : voir les documents de la consultation.
Date et heure limites de réception des plis : 21 mars 2025 à 12 h 30, délai de rigueur.
La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics-maineetloire.safetender.com>
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : acquisition d'une tondeuse autoportée neuve avec reprise.
Type de marché : fourniture.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots :
Marché allotté : non.
Section 6 : Informations complémentaires :
Démonstration : oui.
Date d'envoi à la publication : lundi 24 février 2025.
Date limite de réception des offres : 21 mars 2025 à 12 h 30.

Marchés publics

Procédure adaptée

Ville de Trélazé

Entretien des espaces verts par éco-pâturage ovin

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Organisme acheteur : ville de Trélazé, A. Debrito, 49800 Trélazé, 02 41 33 74 87, marches.publics@maire-trelaze.fr
Adresse internet : <http://www.trelaze.fr>
Objet du marché : entretien des espaces verts par éco-pâturage ovin.
Type de marché : services
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Date limite de réception des candidatures : lundi 24 mars 2025, 12 h 00.
Date d'envoi du présent avis : 21 février 2025.

Les notaires, rédacteurs de l'acte authentique

Les actes authentiques présentent des avantages considérables, parce qu'ils sont revêtus du sceau de l'Etat :
• leur signature par le notaire fait foi de leur contenu et de leur date : force probante.
• Ils sont, pour les obligations qu'ils contiennent, exécutoires sans qu'une décision de justice préalable soit nécessaire : force exécutoire. L'acte notarié produit les effets d'un jugement définitif.
• Ils assurent aux parties une grande sécurité par la responsabilité personnelle du notaire et la solidarité de tous les notaires de France.
• Ils sont conservés indéfiniment, les minutes ayant le caractère d'archives publiques.

Le fonds de commerce

Une esquisse de définition juridique de la notion de fonds de commerce, apparaît avec la loi du 17 mars 1909. Ce texte, en son article 9, donne une énumération non limitative des éléments composant le fonds de commerce. Définition
Deux grandes composantes se distinguent :
1. Les éléments incorporels : il s'agit notamment de l'enseigne, du droit au bail, de la clientèle et de l'achalandage.
On note également les droits de propriété industrielle, littéraire et artistique attachés à l'entreprise.
2. Les éléments corporels : il s'agit du mobilier commercial, du matériel ou de l'outillage servant à l'exploitation du fonds ainsi que des marchandises.
Le fonds de commerce est donc un ensemble de biens, de natures différentes et diverses, qu'un commerçant, personne physique ou morale, affecte à une exploitation commerciale.

Outil indispensable du commerce, le fonds a une valeur patrimoniale propre.

Avis administratifs

Délivrance du permis d'aménager n° 35266 24 M0001 portant sur la création d'un lotissement situé sur le secteur Cotteureuil à Saint-Erblon

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En application des dispositions de l'article L.123-19 du Code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée pour la demande de permis d'aménager du secteur Cotteureuil sur la commune de Saint-Erblon, portée par la société Groupe Launay, domiciliée 19, boulevard de Beaumont, 35000 Rennes.
Ce projet, devant permettre sur un total de 5,9 ha (dont environ 5,1 ha urbanisables) la réalisation d'environ 181 logements présentant des formes urbaines diverses (collectifs et individuels), est soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas du préfet de la Région Bretagne via un arrêté préfectoral en date du 24 janvier 2023.

L'autorité compétente pour statuer sur cette demande d'autorisation d'urbanisme et ouvrir et organiser la procédure de participation du public par voie électronique est le Maire de Saint-Erblon. Les coordonnées de l'autorité compétente sont : mairie de Saint-Erblon, 1, place des Droits-de-l'Homme, 35230 Saint-Erblon. Le dossier de participation du public mis en ligne comprendra :
- une note explicative mentionnant les textes qui régissent la participation du public par voie électronique et la manière dont celle-ci s'insère dans la procédure administrative relative au projet,
- l'arrêté du maire de Saint-Erblon prescrivant la procédure de participation du public par voie électronique,
- la demande de permis d'aménager n° 35266 24 M0001 relative au secteur Cotteureuil, incluant son étude d'impact et son résumé non technique.
- l'arrêté préfectoral soumettant le projet à évaluation environnementale en date du 24 janvier 2023,
- l'avis tacite de la MRAe en date du 29 janvier 2025.
La participation du public par voie électronique aura lieu du 17 mars 2025 à 9 h 00 au 18 avril 2025 à 19 h 00, soit pendant 33 jours consécutifs.
Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation par voie électronique sur la plateforme <https://www.registre-dematerialisee.fr/6013> où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé.

Les documents sur support papier pourront être consultés sur demande à la mairie de Saint-Erblon, 1, place des Droits-de-l'Homme, 35230 Saint-Erblon aux heures d'ouverture au public (hors vacances scolaires : le lundi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le mardi et le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00, le jeudi de 14 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00/vacances scolaires : de 9 h 00 à 12 h 00 du lundi au vendredi et de 10 h 00 à 12 h 00 le samedi).
Des informations complémentaires sur le projet soumis à participation du public pourront être obtenues auprès du Groupe Launay, mtaillandier@groupe-launay.com 02 99 35 03 30.

Le public pourra adresser ou formuler ses observations par voie électronique sur le registre électronique à l'adresse <https://www.registre-dematerialisee.fr/6013> ou sur le registre papier mis à disposition en mairie.
Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de permis d'aménager n° 35266 24 M0001, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, pourra être autorisé ou ne pas l'être par la commune de Saint-Erblon, autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'aménager.
À partir de la publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront rendus publics sur le site <https://www.saint-erblon.fr/>
Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la commune de Saint-Erblon, publiée dans 2 journaux de presse locale et affiché en mairie et sur le site du projet 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.



Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.

lacentraledesmarches.com



Vie des sociétés

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DES HALLES
SCI en liquidation
Au capital de 45 734,71 euros
6, place André-Brossier, Jallais
49510 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
323 600 346 RCS Angers

AVIS

Suivant décision collective des associés en date du 15 février 2025, les associés, après avoir entendu le rapport des liquidateurs, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus aux liquidateurs M. Christophe Nadaud, demeurant 41, rue du Pont-Plau, Jallais, 49510 Beaupréau-en-Mauges et Mme Huguette Moreau née Nadaud, demeurant 16, rue de la Douve, Jallais, 49510 Beaupréau-en-Mauges, et déchargé ces derniers de leur mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Angers.
Mention sera faite au RCS d'Angers.

Pour avis.

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement en date du 19 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : Immobilière des 3 Provinces.
Siège : 206, avenue des Trois-Provinces, 49300 Cholet.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 10 000 euros.
Objet : l'acquisition, la gestion et la cession, à titre commercial, de tous biens immobiliers et mobiliers et plus particulièrement de toutes participations dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent, et notamment d'un bien immobilier sis 206, avenue des Trois-Provinces, 49300 Cholet ; l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, notamment la location de biens meubles ; l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou de rénovation, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ; la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ; la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ; la souscription d'emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social et à la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires au profit des participations dont la société détient des participations ; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles commerciales ou immobilières, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Yann Choisy, demeurant 12, rue de la Petite-Motte, 49000 Ecoflant.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Pour avis

Le Gérant.

Régime matrimonial



SELARL NOT'ANJOU CONSEIL
Mes Manuel SIMONET
Christelle BARILLE
Châteauneuf-sur-Sarthe
49330 LES HAUTS-D'ANJOU

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Manuel Simonet, notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «Not'Anjou Conseil» titulaire d'un office notarial dont le siège social est à Les Hauts-d'Anjou, commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire), 1, route de Champigné, le 24 février 2025, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par : M. Yves Jean Marie Pagerie, gérant d'entreprise, et Mme Marylène Claudette Renée Mancau, retraitée, demeurant ensemble à Morannes (49640) 26, route de Daumray, Monsieur est né à Château-Gontier-sur-Mayenne (53200) le 19 septembre 1959, Madame est née à Daumray (49640) le 6 février 1963.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DES HALLES
SCI en liquidation
Au capital de 45 734,71 euros
6, place André-Brossier, Jallais
49510 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
323 600 346 RCS Angers

AVIS

Suivant décision collective des associés en date du 15 février 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateurs, M. Christophe Nadaud, demeurant 41, rue du Pont-Plau, Jallais, 49510 Beaupréau-en-Mauges et Mme Huguette Moreau née Nadaud demeurant 16, rue de la Douve, Jallais, 49510 Beaupréau-en-Mauges, gérants de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 41, rue du Pont-Plau, Jallais, 49510 Beaupréau-en-Mauges, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Angers.
Mention sera faite au RCS d'Angers.

Pour avis.

JOSE MARCAN
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
23, allée Katia-et-Maurice-Krafft
49070 BEAUCOUZÉ

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Beaucouzé du 18 février 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : José Marcan.
Siège social : 23, allée Katia-et-Maurice-Krafft, 49070 Beaucouzé.
Objet social : l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Sébastien Monnier et Mme Joanna Monnier, demeurant ensemble 23, allée Katia-et-Maurice-Krafft, 49070 Beaucouzé.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Pour avis

La Gérance.

Dans notre rubrique annonces légales vos rendez-vous

Ventes aux enchères publiques

Ventes volontaires

Ventes judiciaires

Les missions de l'Expert-Comptable

De l'établissement des comptes annuels au conseil en matière de gestion, de droit des affaires, de droit fiscal, de droit social, ou encore de conseil à l'export, l'Expert-Comptable est le conseil permanent du chef d'entreprise.

Il apporte également une réponse ponctuelle et adaptée aux différents événements de la vie de l'entreprise.

A la demande du chef d'entreprise, l'Expert-Comptable intervient notamment dans les domaines suivants :
• Comptabilité de l'entreprise
• Gestion de l'entreprise
• Obligations légales de l'entreprise
• Informatisation de l'entreprise
• Audit de l'entreprise

Tarifs réservés aux abonnés du journal

Spécial jeux devient mensuel Abonnez-vous !

2€65 /parution abonnement mensuel

Déjà abonné ?

Passez facilement à la nouvelle formule livrée chez vous, soit 12 numéros et 1 hors-série

Le prix à la parution ne change pas et vous avez deux fois plus de jeux.

Contactez-nous 02 99 32 66 66 service.clients@ouest-france.fr du lundi au vendredi de 8h à 18h (prix d'un appel local) S242OSPJ choix 3

Pas encore abonné ?

Je souhaite profiter de l'offre papier 12 numéros + 1 hors-série

☐ Sans engagement : mensuel, (en 1 an, 12 numéros + 1 hors-série multi-jeux) à 2,65 €⁽¹⁾/parution au lieu de 3,10 €, soit plus de 18 % de réduction.
Pour en bénéficier, scanner le QRcode ou rdv sur magabo.fr/spjbch

C 240CSPJ choix 3

☐ 1 an : 12 numéros + 1 hors-série multi-jeux à 35 €⁽¹⁾ au lieu de 42,10 €, soit plus de 17 % de réduction.
Je complète le formulaire ci-dessous.

C 240OSPJ choix 1

Mes coordonnées

☐ Mme ☐ M. *Champs obligatoires

Nom* Prénom*

Adresse*

Code Postal* Ville*

Tél.* de préférence mobile

Email

Indispensable pour recevoir ma newsletter Jeux de Réflexion chaque mardi et jeudi.

Je règle par

☐ Chèque Bancaire ou postal de 35 € à l'ordre de Ouest-France Spécial jeux

Prélèvement et Carte Bancaire
Pour un paiement rapide et sécurisé, scanner le QRcode ci-dessous ou rdv sur : magabo.fr/spjbch

Encore plus rapide, flashez-moi

Fait à

Le

Signature obligatoire

(1) Offres réservées aux personnes ne recevant pas Spécial Jeux. Offres valables jusqu'au 31/12/2025.

Les données personnelles recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique à des fins de prospection commerciale et de gestion des relations commerciales avec les abonnés. Elles sont conservées 3 ans. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ces données. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement en vous adressant par courrier à : Service Clients – TSA 80001 35071 RENNES CEDEX. Pour toute question relative à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter par écrit ou par mail (pdp@sipa.ouest-france.fr) notre Délégué à la Protection des Données : Protection des Données Personnelles – SIPA Ouest-France – 21 Rennes Sud-Est – 10 rue du Breil – 35051 Rennes cedex 9.

APMU

SCP GRAIVE ■ BRIZARD

Commissaires de Justice Associés

Constats – Etats des Lieux – Affichages permis de construire – Baux commerciaux – Baux d'habitation

Congés – Recouvrements amiables – Recouvrements judiciaires – Jeux & Concours

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Société Civile Professionnelle – 19, Rue des Veyettes – CS 46314 – 35063 RENNES CEDEX

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque

Tél : 02.23.21.21.21

Courriel : etude.hubert@orange.fr

RCS RENNES D393397765 – N° TVA CEE FR30393397765

EXPÉDITION

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ

ET LE VINGT-HUIT FÉVRIER

À la requête de :

La Commune de SAINT ERBLON, collectivité territoriale Commune immatriculée sous le numéro 213 502 669, ayant son siège social PLACE DES DROITS DE L'HOMME , à SAINT-ERBLON (35230), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, Monsieur le Maire, domicilié en cette qualité audit siège,

Lui-même représenté, pour les besoins du présent Procès-verbal de constat par Monsieur Régis DANTO, en sa qualité de directeur des services techniques

Laquelle m'expose :

"Qu'en date du 19 février 2025, un arrêté municipal portant sur l'organisation et l'ouverture de la Participation du Public par voie électronique (PPVE) relative au permis d'aménager n°35266 24 M0001 est rendu par Monsieur le Maire, Monsieur Matthieu POLLET;

Que l'arrêté prévoit que la participation du Public par Voie Electronique concernant la demande de permis d'aménager n°35266 24 M0001 sur le secteur Cottereuil, se déroulera pendant 33 jours consécutifs, allant du lundi 17 mars 2025 à 9H00 au vendredi 18 avril 2025 à 19H00;

Qu'il est utile de procéder aux constatations en un temps des panneaux d'affichage de la Participation du Public par Voie Electronique;

Qu'à toutes fins utiles et pour la sauvegarde de ses droits, elle me requiert à l'effet de me rendre sur place et de dresser un procès- verbal de constat."

Ceci étant exposé et déférant à cette réquisition,

Je soussigné, Maître André Denis BRIZARD, Commissaire de Justice associé au sein de la SCP GRAIVE BRIZARD, titulaire d'un office de Commissaires de Justice, sise à Rennes, 19 rue des Veyettes,

CERTIFIE m'être rendu ce jour sur place, Commune de SAINT-ERBLON (35230):

- 1- Mairie de Saint-Erblon, Place des Droits de l'Homme-35230 Saint-Erblon
- 2- Rue de la Ruée-35230 Saint-Erblon
- 3- Rue Simone Morand-35230 Saint-Erblon
- 4- à la jonction entre le chemin de Cottereuil et l'avenue des Propos Rustiques-35230 Saint-Erblon

où la étant, j'ai procédé aux constatations suivantes:

CONSTATATIONS

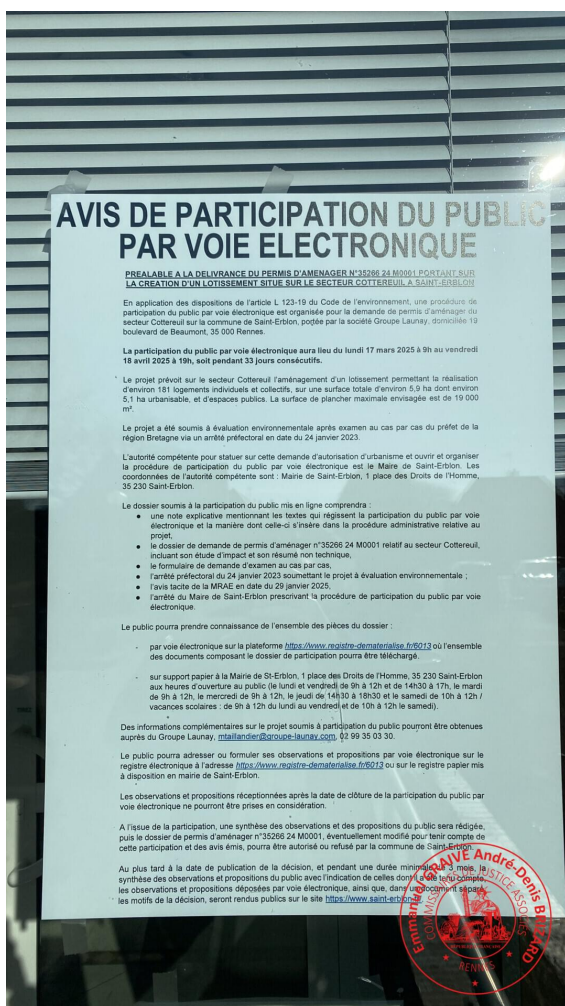
Sur place, je constate immédiatement la présence de l'affichage à l'entrée principale pour la Maire ainsi que la présence d'un panneau sur chacun des trois autres sites, parfaitement visible.

En premier lieu, je constate que les panneaux sont positionnés sur des poteaux en bois,

En deuxième lieu je relève que les panneaux ainsi que l'affichage en mairie sont orientés vers la voie publique

Ainsi, ces derniers peuvent être vus par toute personne intéressée circulant à proximité

POINT N°1: MAIRIE DE SAINT-ERBLON, PLACE DES DROITS DE L'HOMME-35230 SAINT-ERBLON



POINT N°2: RUE DE LA RUEE-35230 SAINT-ERBLON



POINT N° 3: RUE SIMONE MORAND-35230 SAINT-ERBLON



POINT N°4: JONCTION CHEMIN DE COTTEREUIL ET AVENUE DES PROPOS RUSTIQUES-35230 SAINT-ERBLON



Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat, auquel j'annexe 8 clichés photographiques pris par mes soins, le tout pour servir et valoir ce que de droit.

J'ai pu en outre constater que cet avis était bien affiché sur un panneau réglementaire et visible depuis la voie publique.

Telles sont les constatations faites ce jour rue de la ruée, rue Simone Morand, à la jonction entre le chemin de cottleuil et l' avenue des propos rustiques, à la Mairie place des droits de l'Homme, à SAINT ERBLON (35230), et de ce qui précède je rédige le présent procès-verbal de constat, avec 8 photographies pour servir et valoir ce que de droit.

L'Huissier de Justice soussigné
Maître André Denis BRIZARD



SAINT-ERBLON : PPVE - demande de permis d'aménager n°35266 24 M0001 portant sur la création d'un lotissement situé sur le secteur Cottereuil

<https://www.registre-dematerialise.fr/6013/>

Dates

Du lundi 17 mars 2025 à 09h00 au vendredi 18 avril 2025 à 19h00

Maître(s) d'ouvrage

Société Groupe Launay
19 boulevard de Beaumont
35000 Rennes

Contribution n°1 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 15 avril 2025 à 22h30

Bonjour,

Voici mes observations par rapport aux documents :

- Nécessité de préserver les places de stationnement existantes aux abords du quartier des communs (notamment sur la voie actuellement en sens unique qui va en direction d'Intermarché) . En effet, à partir de 17h les véhicules stationnent sur cette voie car il n'y a plus de places ailleurs. De plus , il y a un besoin qui est renforcé par la présence de nombreux véhicules utilitaires. Je n'ai pas pris de photos pour ne pas faire apparaître les plaques.
 - La circulation en double sens rue Simone Morand m'apparaît physiquement difficile à envisager (comment faire passer deux voitures ?). Elle représente aussi une perte de qualité de vie pour les résidents des communs.
-